

◆ **Épreuves de langues vivantes étrangères**

L'épreuve de langue vivante est en anglais.

- **À l'écrit :**

L'épreuve d'une durée de 2 heures comporte trois évaluations :

1. Un thème journalistique d'environ 150 mots destiné à vérifier la connaissance réfléchie des deux systèmes linguistiques (lexique, structures grammaticales). Cet exercice comptera pour 6 points.
2. Une question destinée à tester la compréhension d'un ou de deux articles de presse (d'une longueur totale n'excédant pas 500 mots) exprimant un ou plusieurs points de vue.
Ce support a un ancrage clair dans l'aire linguistique et culturelle des pays de la langue étudiée, afin de tester la compréhension dans toutes ses dimensions (linguistique mais aussi socio-culturelle) et peut toucher des domaines variés. La longueur indicative de la réponse attendue est de 100 mots. Cet exercice compte pour 6 points.
3. Une question de production écrite, en lien avec le texte proposé, destinée à évaluer la capacité d'argumentation du candidat. La longueur attendue de cette production écrite est de 200 mots (+ ou - 10%). Cet exercice compte pour 8 points.

- **À l'oral :**

L'épreuve de langue vivante est en anglais.

L'épreuve, d'une durée d'une heure au total, consiste en 30mn de préparation et 30mn d'interrogation. La première partie de l'interrogation (20mn) porte sur un article de presse de 500 mots environ (article portant sur des questions courantes à l'exclusion de tout article technique) que le candidat aura reçu au début de son temps de préparation, et dont il devra donner **un compte rendu structuré** (et non un résumé linéaire) suivi d'un **commentaire étoffé et construit**, le tout comptant pour 12 points sur 20.

La seconde partie de l'interrogation (les 10mn finales) consiste à visionner deux fois de suite un extrait d'émission de télévision de deux minutes maximum avec prise de notes simultanée, puis à le restituer avec un maximum de détails, à **l'exclusion de tout commentaire**. Cette partie compte pour 8 points sur 20.